



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-221108-1621

ARRETE N° ARR/2022/ST/480

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre les **travaux de terrassement pour modification de branchement Enedis au 48 rue Jules Watteeuw à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 5 décembre 2022 et ce, jusqu'au 5 janvier 2023, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

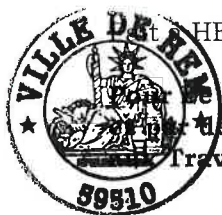
ARTICLE 2 : À partir du 5 décembre 2022 et ce, jusqu'au 5 janvier 2023, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : À partir du 5 décembre 2022 et ce, jusqu'au 5 janvier 2023, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS CENTRE DE TRAVAUX de Ruitz.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise SPIE CITYNETWORKSCENTRE DE TRAVAUX – 650 rue des Reptins – ZI de Ruitz – 62620 RUITZ.



HEM, le

- 9 N° 2022

Laurent PASTOUR
Délégué, l'Adjoint à l'Aménagement,
Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr